AR Prefecture

016-211601380-20241115-DMD20241115_01-AU
Reçu le 15/11/2024
Publié le 15/11/2024

D M D 2 0 2 4 1 1 1 5 0 1

Mairie de Fléac
5, rue de la Mairie
16730 FLEAC

Décision du Maire
Prise par délégation du Conseil Municipal
En application de l'article L 2122-22 du CGCT

****

Le Maire de la Ville de FLEAC

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu le décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25/05/2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire, et en cas d'absence ou d'empêchement aux adjoints délégués chacun dans le cadre des délégations reçues du maire et à défaut au 1er adjoint comme suppléant en matière de marchés sans formalité préalable ;
- Vu les articles R2122-8 et R2123-1 du décret n°2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique, permettant la passation d'un marché inférieur à 40 000 € HT sans publicité ni mise en concurrence préalables ;
- Considérant l'échéance des contrats d'assurance de la Commune à la date du 31/12/2024,
- Considérant que la consultation a été lancée le 18 juillet 2024 sur le site marches-publics.info, et publiée le 23 juillet 2024 dans Charente Libre, que 8 DCE ont été retirés et 4 plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée tous dans les délais ;
- Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice article 6161 du chapitre 011 ;
- Considérant la nécessité de conclure à nouveau un marché pour les assurances de la commune, marché constitué de 3 lots ;

Décide

Article 1 : Le présent marché, est conclu entre la ville de FLEAC et, pour chaque lot :

- **Lot 1 – Dommage aux Biens** : GROUPAMA Centre Atlantique - 1 avenue de Limoges CS 60001 - 79044 NIORT cedex 9

Offre de base + 2 PSE (Multirisques informatiques et multirisques exposition), avec franchise atteinte de :

- 3 000 € pour la franchise générale
- 10% du montant des dommages avec un minimum de 50 000€ pour Incendie et Evénements naturels

pour un total de 32 122,00 € Annuel

- **Lot 2 - Flotte Automobile et risques annexes** : GROUPAMA Centre Atlantique - 1 avenue de Limoges CS 60001 - 79044 NIORT cedex 9

Offre de base + 2 PSE : Bris de machine, Auto-mission, avec franchise atteinte de 300 € pour 13 088,11 € Annuel

- **Lot 3 – Protection Juridique** : CFDP (2C Courtage) - Résidence Théophile Gautier - 7, rue Georges Magnoac - 65000 TARBES

Offre de base + PSE Maitre d'Ouvrage pour 1 883,57 € Annuel

AR Prefecture

016-211601380-20241115-DMD20241115_01-AU
Reçu le 15/11/2024
Publié le 15/11/2024

Le présent marché prendra effet à compter du 1er janvier 2025, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois.

Article 2 : Chaque lot a pour objet des prestations d'assurances définies dans le lot.

Article 3 : La présente décision sera exécutoire à compter de la dernière des formalités suivantes accomplies : Transmission au contrôle de légalité (Préfecture de Charente) et formalité de publicité d'usage.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de sa transmission au Préfet et de son affichage en mairie.

Article 5 : Mme la Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont copie conforme sera adressée à M. le Préfet de Charente.

Fait à Fléac, le 15 novembre 2024
Le Maire, Hélène GINGAST

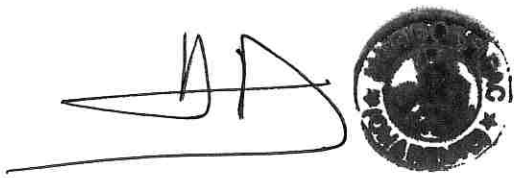
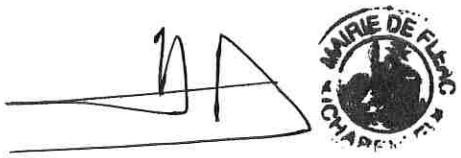
Certifié exécutoire compte tenu : 15 NOV. 2024
De la transmission au préfet le : .....
De la réception à la préfecture le : 15 NOV. 2024
Mise en ligne le : 15 NOV. 2024